

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°38 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseil municipal du 8 sept. 2009 : les principales décisions

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Permettez-moi d'abord de revenir ici un instant sur les circonstances exceptionnelles qui ont précédé cette séance de rentrée du Conseil municipal : la découverte et le déminage d'une bombe datant de la seconde guerre mondiale à Chasse-sur-Rhône, dans le quartier des cités Berquet. Que soient vivement remerciés tous les acteurs (agents municipaux, services de l'État) fortement mobilisés pendant les quelques journées nécessaires à l'organisation du désamorçage de l'engin et de l'évacuation momentanée du quartier, le dimanche 6 septembre.

Le sport tenait une place importante dans l'ordre du jour de ce conseil de rentrée, avec la question de la requalification du bassin nautique et l'accueil dans notre commune du « Village sportif de l'Isère » l'hiver prochain.

Concernant le bassin nautique, c'est un projet de longue haleine qui se dessine, au-delà de la simple rénovation du bassin en vue des championnats de France de joutes que nous accueillerons en août 2011. Il concerne en effet aussi la création de vestiaires, de locaux administratifs ainsi que d'installations d'entraînement et de stockage de matériels.

Bien évidemment, la rapidité d'exécution de ce projet, dans sa globalité, est étroitement liée à l'état des finances communales sur lesquelles continue de peser l'épée de Damoclès « Fahy ». De nombreux projets municipaux devraient ainsi être suspendus s'il nous fallait finalement régler la somme à laquelle pourrait être condamnée la Mairie dans cette affaire inique. Je reste pourtant confiant, ne doutant pas de notre bon droit dans cette affaire.

Le Conseil général de l'Isère a retenu la candidature de Chasse pour accueillir son « Village sportif » du 27 février au 7 mars 2010. La population pourra profiter, au cours de cette semaine, de très nombreuses animations parmi les 38 disciplines représentées. Cette manifestation offrira aussi aux clubs locaux l'occasion de valoriser leurs activités.

Pour conclure, je profite de la tribune qui m'est ici offerte pour lancer un appel à candidature pour le Conseil consultatif des Anciens au sein duquel quatre postes restent à ce jour à pourvoir.

Jean-Pierre RIOULT

➤ Neutralisation d'une bombe de 500 kg, rue des Victimes du bombardement

Avant l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de la séance, Monsieur Rioult revient sur l'opération qui a eu lieu le dimanche précédent, 6 septembre 2009. Cette journée a rencontré la pleine mobilisation de tous les acteurs concernés. Après s'être parfaitement déroulée, elle a connu un dénouement heureux puisque la bombe a pu être désamorcée sans encombre puis enlevée par les services de déminage dès 12h20.

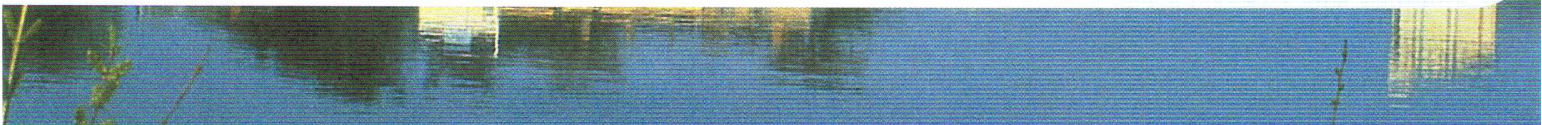
Le maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication ainsi que les services municipaux (services techniques et administratifs, restaurant scolaire, Monsieur le Directeur général des Services) pour avoir contribué à la réussite de cette opération qui a démontré la forte réactivité de la Mairie. Même si l'accueil des personnes au bassin nautique a concerné moins de monde que prévu, cette organisation constitue toutefois un exercice « grandeur nature » dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). D'autres dispositifs ont aussi pu être testés par la même occasion, notamment en prévision d'une éventuelle entrée en vigueur du Plan communal de continuité des services publics, en cas d'épidémie grippale A/H1N1 (par exemple la mise à jour de la rubrique « Actualité » du site Internet de la commune).

Monsieur Rioult se félicite enfin que les Chassères concernés aient globalement respecté les consignes d'évacuation qui leur avaient été données. La quasi-totalité d'entre eux avaient pris leurs dispositions pour quitter le périmètre de sécurité. Si quelques personnes étaient restées à leur domicile, elles ne se sont pas montrées. La gendarmerie a, de son côté, effectué des rondes pour assurer la sécurité du quartier pendant toute la durée de l'opération.

Dès le lendemain, le chantier de construction des nouveaux logements aux cités Berquet par l'Immobilière des Chemins de Fer (ICF) a pu recommencer, après une interruption d'un peu plus d'une semaine.

➤ Construction de vestiaires au bassin nautique : approbation du marché de maîtrise d'œuvre

Chasse-sur-Rhône accueillera la finale des championnats de France de joutes au mois d'août 2011. En vue de



l'organisation de cette manifestation, le Conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 4 septembre 2008, un dossier de remise en état du bassin nautique de Chasse. Parallèlement, la Municipalité doit s'interroger sur la création de vestiaires dans l'enceinte de ce bassin nautique où n'existe en effet pour l'instant aucune installation de ce type. Il est par ailleurs nécessaire de regrouper, à terme, l'ensemble des installations à la fois d'entraînement et de stockage de matériels, qui sont aujourd'hui réparties sur le site ainsi que dans des locaux, loués par la Commune, dans la zone d'activité de Garenne. Le projet de transfert des équipements sportifs (stade municipal + courts de tennis) des Escalières vers Moleye nécessite enfin la construction rapide de vestiaires pouvant accueillir à la fois les utilisateurs du terrain de rugby (actuellement les joueurs du GS Chasse Football) et les sauveteurs. Compte tenu des besoins répertoriés, la superficie nécessaire est d'environ 800 m² (lieu de stockage et salle d'entraînement inclus), qui pourraient être construits en deux tranches. Cette construction neuve permettrait la suppression du bungalow, du kiosque et des sanitaires existants dans l'enceinte affectée à la société de Sauvetage. Seule la buvette actuelle serait conservée. Le coût global des travaux est évalué à 800 000 € HT.

Pour pouvoir avancer dans l'élaboration de ce dossier, il est nécessaire de procéder à la désignation d'une équipe d'ingénierie (architecte et bureaux d'études techniques) capable d'élaborer l'avant-projet puis le permis de construire et d'accompagner la réalisation des travaux. Un appel à candidatures a donc été lancé dans le journal d'annonces légales *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*. À la suite de cet appel à candidatures, cinq postulants se sont fait connaître et trois dossiers ont été finalement retournés à la mairie. En fonction des critères fixés dans le règlement d'appel d'offres, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'équipe d'ingénierie dirigée par le cabinet d'architectes Marin de Lyon, pour un montant de rémunération s'établissant au maximum, pour les deux tranches de travaux et pour une mission complète, à 99 760 € HT. Il est également demandé à l'Assemblée d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Accueil du « Village sportif de l'Isère » à Chasse-sur-Rhône : approbation d'une convention avec le Conseil général de l'Isère**

Le Conseil général de l'Isère a lancé, en septembre 2008, l'opération « Village sportif de l'Isère » pour promouvoir les valeurs sportives mais aussi la richesse et le dynamisme du mouvement sportif isérois. Cet équipement itinérant, de conception totalement innovante, accessible à tous les publics, permet de pratiquer, sur sept modules, des activités parmi les 38 disciplines proposées. Il offre aussi aux associations sportives locales l'opportunité de valoriser leurs propres activités.

Après d'autres communes, Chasse-sur-Rhône a été retenue pour accueillir le Village sportif de l'Isère, du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2010. Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour l'accueil de ce village des

sports qui s'implantera sur le terrain en gorce du stade municipal. Une première réunion technique a eu lieu.

L'accueil de cet équipement se traduit par la signature d'une convention entre la Commune de Chasse-sur-Rhône et le Département de l'Isère, dont une copie a été transmise à l'ensemble des élus municipaux. Les obligations de la Commune, précisées dans l'article 3 de ladite convention, concernent principalement les dispositions techniques et administratives ainsi qu'un engagement à communiquer sur cet événement auprès des habitants, des milieux sportifs, des centres sociaux et des établissements scolaires de l'agglomération du Pays viennois. Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver ce document et d'autoriser le maire à le signer.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Service public de l'eau potable : approbation du rapport du délégataire (Cholton) pour l'année 2008 et du rapport sur la qualité du service public**

Des dispositions réglementaires obligent les collectivités disposant de service(s) public(s) à présenter chaque année, devant leur assemblée, un rapport sur la situation de ce(s) service(s) et à le faire adopter. Pour ce qui est de la Commune de Chasse-sur-Rhône, seul le service public de l'Eau est concerné, puisque les autres services (Assainissement et Ordures ménagères) ne sont plus de sa compétence, depuis leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Un rapport annuel a donc été établi par le délégataire, la société Cholton, dont une copie des principaux éléments a été diffusée à l'ensemble des élus municipaux avant l'été. A également été diffusé à l'ensemble des élus un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008, élaboré à partir du rapport du délégataire par le bureau d'études ICDEE de Bourgoin-Jallieu.

Ces deux documents font apparaître les données suivantes :

- une évolution favorable du nombre d'abonnés, au nombre de 2 003 en 2008, soit + 3,68 % par rapport à l'année 2007 ;
- une diminution de la quantité d'eau fournie par le Syndicat mixte d'Eau potable Rhône-Sud (- 2,89 %), soit un volume de 455 417 m³ en 2008 contre 468 980 m³ en 2007 ;
- une évolution favorable du volume facturé, qui passe de 360 705 m³ en 2007 à 371 890 m³ en 2008, soit une augmentation de + 3,1 % ;
- un très bon rendement du réseau, qui s'établit à 86,04 % en 2008 (les améliorations constantes apportées à ce réseau expliquent ce très bon rendement) ;
- un linéaire de canalisations, au 31 décembre 2008, de 36,868 km, en augmentation de plus de 500 m par rapport à 2007 (36,357 km), l'année 2008 s'étant traduite par la pose de 978 m de canalisations et la dépose de 467 m d'anciennes conduites d'eau potable ;
- une très bonne qualité de l'eau, selon les données transmises à la Commune par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS).

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver ces deux rapports.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a transmis à la Commune de Chasse-sur-Rhône le rapport établi, pour l'exercice 2008, au sujet du prix et de la qualité du service d'assainissement. La CAPV est en effet titulaire désormais de la compétence « Assainissement ». Une copie de ce rapport a été diffusée à l'ensemble des élus. Ce document rend compte de l'activité de la CAPV dans ce domaine ainsi que de toutes les structures syndicales qui en dépendent.

Le rapport fait ainsi état des travaux de rénovation en cours, pendant l'année 2008, à la station d'épuration du SISEC à Chasse. Il fait aussi état des travaux réalisés dans la commune, en 2008, par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- la création d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales, chemin des Roches ;
- le renouvellement du réseau séparatif de la rue du 8-Mai, préalablement à la création de la voie nouvelle et à la mise en place du carrefour giratoire avec la Route départementale n°4, avenue Frédéric-Mistral.

Il est donc demandé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de ce rapport.

> La délibération correspondante est ADOPTÉE.

➤ **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : rapport 2008 sur le service public d'élimination des ordures ménagères**

La CAPV a transmis à la Commune de Chasse-sur-Rhône le rapport 2008 qu'elle a établi sur le prix et sur la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères. Ce rapport présente de façon exhaustive les données de ce service pour l'ensemble des communes membres du Pays viennois. Il note aussi, pour la première fois, une diminution globale du tonnage d'ordures ménagères collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPV en 2008 (- 2,7 % par rapport à 2007). En revanche, le tonnage de déchets recyclables collectés a augmenté de + 4,6 % entre 2007 et 2008. Pour ce qui concerne la Commune de Chasse-sur-Rhône, l'exercice 2008 a été marqué par une première distribution de composteurs individuels aux habitants de Chasse et, au 1^{er} janvier 2009, par la mise en place de nouvelles fréquences pour le ramassage des ordures ménagères :

- le mardi et le vendredi, pour les ensembles collectifs ;
- le vendredi uniquement, pour les individuels.

De même, la collecte des bacs jaunes ne s'établit plus, pour les individuels, qu'une fois toutes les deux semaines, le mercredi, alternativement les semaines paires et impaires, selon la localisation des habitants.

Le rapport fait également état de la forte activité de la déchetterie de Chasse-sur-Rhône qui récolte globalement, sur l'année 2008, plus de 3 600 tonnes de déchets. Enfin, malgré le relèvement important de la taxe d'enlèvement

des ordures ménagères, surtout pour les habitants de la commune de Chasse-sur-Rhône, la gestion du service reste déficitaire, la CAPV y contribuant, en 2008, pour plus de 575 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de ce rapport.

> La délibération correspondante est ADOPTÉE.

➤ **Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique allée des Acacias : approbation du dossier définitif élaboré par le SE 38**

Par délibération du 25 mars 2009, le Conseil municipal avait approuvé le dossier préalable concernant l'enfouissement des réseaux électrique « Basse tension » et téléphonique ainsi que des réseaux d'éclairage public allée des Acacias, dans le quartier de l'église. Cette allée, comme antérieurement l'allée des Chênes, doit en effet faire l'objet d'une rénovation globale impliquant aussi les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi qu'une réfection totale de la chaussée.

À la suite de la transmission de ce dossier préalable, le Syndicat Énergies de l'Isère, par courrier dont une copie a été adressée à l'ensemble des élus, a transmis les études définitives relatives cette opération.

- En ce qui concerne le réseau d'électricité, le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 77 344 € TTC (l'estimation prévisionnelle étant antérieurement de 75 058 €). La contribution aux investissements s'établit en définitive à 49 118 € contre les 47 589 € prévus.
- En ce qui concerne le réseau France Telecom, le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 23 050 € au lieu des 18 443 € prévus. Le montant total des financements externes s'élève à 2 888 € contre 1 800 € prévisionnellement. De ce fait, la contribution aux investissements s'élève à 19 423 € contre les 15 903 € initialement prévus.

Il est demandé à l'Assemblée de confirmer sa délibération du 25 mars 2009 et d'approuver le modèle de délibération correspondant. La réalisation des travaux ne s'effectuera que sur l'année 2010.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Attribution de noms de rues**

Compte tenu de l'évolution des constructions dans la commune, il est proposé à l'Assemblée d'adopter trois nouveaux noms de rue :

- à Chatanay : le nom de "*chemin des Tritons*" pour la voirie qui, à partir du chemin de la Pierre blanche, va desservir les propriétés de Mesdames Cartelier et Vizcaino ;
- au quartier du Lot-Soulins : le nom de "*allée Édith-Piaf*" pour la voirie qui, à partir de l'allée Georges-Brassens, va desservir les propriétés du « Clos des Chanteurs » (lotissement de 4 lots) ;
- toujours au quartier du Lot-Soulins : le nom de "*allée Jacques-Brel*" pour la voirie qui va desservir les « Jardins du Lot » à partir du chemin du Lot (lotissement de 6 lots).

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Conseil des Anciens : désignation d'un nouveau membre

Lors du Conseil municipal du 19 mai dernier, deux nouveaux membres du Conseil des Anciens ont été désignés, suite à la démission d'anciens conseillers. Depuis, plusieurs autres départs ont également été enregistrés. En revanche, M^{me} Jeanne Escoffier, née le 18 octobre 1936 et domiciliée au 351, chemin des Goules à Chasse-sur-Rhône, a fait acte de candidature afin de faire partie de cette assemblée consultative.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette désignation. Quatre postes vacants restent encore à pourvoir à ce jour au sein du Conseil des Anciens.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Questions diverses

Information sur l'enquête publique concernant la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols (rectificatif)

Le dossier de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols communal a été examiné lors des commissions d'urbanisme des 8 octobre 2008, 12 février et 23 avril 2009 et évoqué lors du Conseil municipal du 19 mai 2009.

Il concerne les projets suivants :

- l'extension du Parc d'activités des Platières ;
- la création d'un secteur d'habitation au lieu-dit « La Moille » ;
- l'extension ponctuelle et limitée de la zone UBa, chemin des 4 Vents ;
- la création d'un emplacement réservé chemin de la Pierre blanche à Chatanay (nouvellement chemin des Tritons).

La mise à l'enquête publique réglementaire de ce dossier aura lieu du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre 2009. Pendant toute la durée de l'enquête, un registre et un dossier resteront à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

M^{me} Caroline Ronin a été désignée par le Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, à la mairie, les jours suivants :

- lundi 28 septembre 2009, de 9h30 à 12h ;
- vendredi 16 octobre 2009, de 15h à 17h30 ;
- mercredi 28 octobre 2009, de 15h à 17h30.

Des observations formulées par écrit peuvent aussi lui être adressées à la mairie, par courrier libellé à son nom, déposé ou transmis par la Poste avant la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique et après le rapport du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier.

➤ Calendrier des prochaines manifestations

SEPTEMBRE 2009

Samedi 26 septembre, à partir de 10h

- Inauguration des « Jardins extraordinaires », dans le quartier des Barbières

Mardi 29 septembre, à 20h

- Assemblée générale du Sou des Écoles, au bâtiment du Château

OCTOBRE 2009

Vendredi 9 octobre, à 20h30

- Concert de blues organisé par l'École de Musique, à la salle Jean-Marion

Samedi 10 octobre

- Le matin : Matinée « Moules-frites » organisée par le GS Chasse Foot, dans l'atrium du restaurant scolaire Joseph-Domeyne
- De 10h à 17h : Journée « Portes ouvertes » à la station d'épuration du SISEC
- À 11h : Inauguration officielle de la nouvelle station d'épuration de Chasse/Ternay/Seyssuel

Dimanche 18 octobre, le matin

- Matinée dégustation organisée par les vignerons (Saint-Vincent) à l'atrium du restaurant scolaire

Jeudi 22 octobre, à 18h

- Réunion de préparation du calendrier des fêtes 2010, à la mairie de Chasse (salle du Conseil)

Dimanche 25 octobre, vers 12h

- Fête du Madar organisée par la Communauté arménienne, au bâtiment du Château

Samedi 31 octobre, à partir de 18h

- Défilé d'Halloween organisé par le GS Chasse Foot (départ de la place Jules-Ferry et arrivée à la salle Jean-Marion)

➤ Informations municipales

Inscription sur les listes électorales

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009 pour pouvoir voter à Chasse-sur-Rhône en 2010 (élections régionales prévues en mars).

Renseignements : service « Élections » (1^{er} étage)
04 72 24 48 00

Bons de chauffage

L'opération « Bons de chauffage » est reconduite cette année encore pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Il suffit pour cela de se présenter à la mairie, avant le 1^{er} décembre prochain, muni de l'avis d'imposition et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Pour bénéficier de ces bons de chauffage (d'un montant de 78 € par foyer), les personnes doivent justifier d'un revenu annuel inférieur à 10 000 € pour une personne seule et à 14 000 € pour un couple.

➤ Samedi 3 octobre 2009 : participez à la votation pour sauver La Poste !

La Municipalité de Chasse-sur-Rhône s'associe pleinement à la mobilisation militante et citoyenne en faveur de l'avenir de La Poste.

À l'appel du Collectif national contre la privatisation de La Poste, une « votation citoyenne » est organisée à la mairie de Chasse (salle du Conseil) **le samedi 3 octobre de 9h à 11h30**, au cours de laquelle vous pourrez signer la pétition « Sauvons notre Poste ».

Venez nombreux témoigner de votre attachement au service public postal !